

## Réforme des retraites : nouveau temps fort le 6 juin

Bien que la loi ait été promulguée, l'opposition à la réforme des retraites reste très largement majoritaire dans toutes les catégories de travailleurs et travailleuses et dans l'opinion publique.

Pour la CGT FERC Sup Lorraine, le recul à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation c'est toujours non ! C'est 60 ans, sans condition d'annuité, et 55 ans pour les métiers pénibles !

Après les très fortes mobilisations du 19 et 31 janvier ; du 7, 11 et 16 février ; du 7, 8, 11, 15, 23 et 28 mars ; du 6 avril et 13 avril et du 1er mai, **l'intersyndicale appelle à poursuivre, avec une nouvelle journée d'action, de grèves et de manifestations le 6 juin.**

Dans l'enseignement supérieur et la recherche comme ailleurs, la lutte pour de meilleures conditions de travail et contre cette réforme est nécessaire !

En tant que travailleur.se de l'université, faire grève c'est tout d'abord prendre conscience de la nécessité de notre force de travail dans le fonctionnement de l'institution. Se dire : « Moi je ne peux pas faire grève, sinon mon travail n'avancera pas, et pour le bien des usagers je dois donc continuer le service », est la première étape de cette prise de conscience. La deuxième étape est de comprendre qu'agir pour le bien des étudiants, des enseignants, des BIATSS et des chercheurs c'est aussi et surtout

lutter pour que les conditions de travail, d'apprentissage et de recherche soient les meilleures possibles. Se mobiliser à l'université, c'est aussi combattre cette réforme injuste auprès de la jeunesse étudiante. Nous avons un rôle spécifique : celui de pouvoir, par l'exemple de nos luttes, participer au jaillissement de la mobilisation étudiante. Or, dans un contexte global, comme celui de la lutte contre la réforme des retraites, le rôle de la jeunesse peut être décisif dans le rapport de force qui nous oppose au gouvernement et au patronat.

Il ne faut pas attendre d'un seul secteur en particulier qu'il se bagarre pour tout le monde ; les victoires sociales sont toujours le résultat de l'agrégation de luttes diverses et variées, provenant d'une multitude de groupes, d'organisations syndicales et d'associations. **C'est pourquoi ce 6 juin, rejoignons le combat des**



**travailleurs-ses, des étudiant-e-s, des antiracistes, des écologistes, des féministes et de tous ceux qui ne veulent ni de cette réforme, ni de ce système capitaliste qui tente de l'imposer.**

## ELECTIONS AU CNESER

**Le 15 juin 2023, vote à l'urne à l'UL**

Le CNESER, organe consultatif placé auprès de la ministre de l'ESR, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR. Il est notamment consulté sur :

- les stratégies nationales et la répartition du budget de l'ESR ;
- les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels
- la répartition des moyens et des emplois entre les différents établissements
- les projets de réformes de la recherche et de l'emploi scientifique
- le cadre national des formations, la création des diplômes nationaux et l'accréditation des établissements pour les délivrer.

Liens :

[Les candidates et candidats de la CGT FERC Sup](#)

[La profession de foi CGT FERC Sup](#)

[La page dédiée sur le site web de la FERC Sup](#)

## L'inflation et les salaires dans les universités !

Le point d'indice est quasi-gelé depuis l'an 2000. Son augmentation de 3,5% en juillet 2022 n'a même pas couvert l'inflation annuelle (**+5,2% en 2022**) qui pourtant continue : 5,7 % annuels en mars 2023, après +6,3 % en février. Les prix de l'alimentation flambent : +15,9 % annuel en mars (chiffres INSEE) !

La CGT FERC Sup rappelle que le protocole LPR, qu'elle n'a pas signé, annonçait « un effort budgétaire inédit en faveur de la recherche publique », alors que nous ne pouvons que constater la catastrophe dans laquelle les personnels de l'ESR se trouvent actuellement : depuis la signature de ce protocole (fin 2020), nous avons perdu 10 % de pouvoir d'achat ! Le SMIC a été revalorisé de 13,5 %, quand le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5 %.

La LPR s'est focalisée sur la revalorisation indemnitaire alors que c'est une revalorisation indiciaire dont nous avons besoin, accompagnée de la reconstruction complète des grilles. Les grilles des fonctionnaires sont complètement écrasées, l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 continue à accentuer ce tassement qui devient intenable, la grille de la catégorie A n'est plus qu'à 2 % au-dessus du SMIC (7 points d'indice, 34€ brut), les catégories C vont rester pendant 12 ans à 1,002% du SMIC !

Où est l'effort budgétaire inédit en faveur de la recherche publique ? Une telle dévalorisation des carrières et des qualifications crée une véritable hémorragie dans tous les ministères sur le versant de l'État et donc dans l'ESR. Il est temps de réagir, l'État doit agir, au plus vite ! Les personnels doivent se mobiliser en masse pour obtenir enfin une rémunération digne de ce nom.

## C'est la saison des Entretiens Pro

La CGT FERC Sup publie une note d'information de 6 pages sur l'Entretien Professionnel Individuel (EPI) des personnels BIATSS titulaires et contractuels.

Tous les personnels BIATSS (personnels titulaires, personnels contractuels en CDI et CDD avec une ancienneté supérieure ou égale à un an) sont concernés par l'entretien professionnel. Seuls les fonctionnaires stagiaires n'en font pas puisque leur évaluation est spécifique. L'entretien est obligatoire, il constitue un droit et une obligation pour l'agent-e, s'il le refuse, il s'expose au risque d'une sanction disciplinaire.

### Rappelons la position et les revendications de la CGT FERC Sup :

Depuis sa mise en place, la CGT FERC Sup est opposée à l'entretien professionnel tel que prévu par le décret de 2010, en soulignant qu'il ne peut pas y avoir d'échanges ou de dialogue mettant sur un pied d'égalité l'agent-e et son chef puisqu'il s'agit d'une **relation de subordination**. Bien plus qu'un entretien, il s'agit en vérité d'une procédure d'évaluation des performances individuelles basée sur des résultats et des objectifs assignés le plus souvent sans lien avec le collectif de travail, les effectifs, les moyens, les évolutions et les objectifs du service, les difficultés rencontrées.

La CGT FERC Sup est attachée au principe de reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agent-es qui doit s'opérer sur des critères lisibles et objectifs, et non dans un cadre arbitraire voire clientéliste. Or c'est tout le contraire du système actuel d'évaluation basé sur des critères subjectifs et au mérite.

Non, les entretiens d'évaluation ne sont pas toujours des sympathiques moments d'échanges de pratiques professionnelles autour du travail réel, mais un dispositif bureaucratique et idéologique isolant l'agent-e face à la dégradation de ses conditions de travail et ayant pour fonction de vérifier l'adhésion et la soumission de l'agent-e aux objectifs et orientations fixés par la hiérarchie.

### La CGT FERC Sup dénonce :

- ▶ La mise en concurrence des agent-es entre eux
- ▶ Le pas supplémentaire vers l'individualisation, le salaire au mérite, situation renforcée avec la mise en place du RIFSEEP
- ▶ Les carrières à plusieurs vitesses
- ▶ Des critères d'évaluation flous et totalement subjectifs
- ▶ La casse des collectifs de travail
- ▶ Le clientélisme et l'arbitraire au sein des établissements et des services.

Vous pouvez ainsi retrouver sur le site de la Ferc Sup une note de 6 pages sur l'EPI :

<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/statuts-carrieres/article/l-entretien-professionnel-individuel-epi-des-personnels-biatss-titulaires-et-contractuels>



## La cocarde à la fac (article de l'UNEF Lorraine)

*La Cocarde*, une organisation étudiante d'extrême-droite, vient d'obtenir son premier siège à l'issue des élections étudiantes d'avril 2023, dans le conseil de l'UFR SHS de Metz. Si elle ne l'a obtenu, abstention oblige, qu'avec 29 votes, cela reste une percée historique. *La Cocarde* représente un problème pour tous les étudiants.

Nationalement, *La Cocarde* est connue pour ses actions violentes, allant de l'agression verbale aux coups de barres de fer, en passant par des destructions de locaux syndicaux, et récemment par l'agression de cortèges étudiants mobilisés contre la réforme des retraites.

Localement, le syndicat est étroitement lié à l'organisation monarchiste *Action française*, historiquement connue pour sa collaboration au régime de Vichy et son antisémitisme.

Au moins un de ses membres est poursuivi pour "apologie de crimes de guerre" et de "crimes contre l'humanité". À Nancy, le 26 avril dernier, le responsable de *La Cocarde Lorraine*, étudiant à Metz, était même filmé en train de chanter « Maréchal nous voilà ! » lors de la venue d'Éric Zemmour à la librairie des *Deux-Cités*.

Ennemi historique des travailleurs, de leurs grèves et des mouvements étudiants, les tracts électoraux de *La Cocarde Lorraine* étaient plus intéressés par la dénonciation du "wokisme" à l'université que par la réforme des retraites ou l'inflation qui touchent ses personnels et ses étudiants. L'organisation milite activement pour renforcer la sélection et la privatisation des facs, au détriment des étudiants de milieux populaires et des étudiants étrangers.

Face à ces idées réactionnaires, nous réaffirmons notre soutien aux luttes du monde du travail et de la jeunesse, pour une université ouverte et émancipatrice.

## LA COGARDE ÉTUDIANTE EST ÉCOLO?

RECYCLER LES IDÉES DE GAUCHE POUR AVOIR DES VOIX...





Un beau matin d'avril en Lorraine. Martine reçoit un mail de sa responsable.

Celle-ci lui indique que les vacances de printemps arrivent bientôt et qu'il serait indispensable pour son bien-être de prendre quelques jours de repos.

On lui indique également que lors des périodes de vacances, seuls les jours de congés payés peuvent être posés et que ses heures supplémentaires, qu'elle a bien entendu faites avec l'accord de sa responsable, ne peuvent être posées qu'en dehors des périodes de vacances scolaires.

Etonnée par la teneur de ce mail, Martine se rend sur AGATTE afin de consulter le règlement de gestion du temps de travail mais ne trouve pas la mention d'une telle règle.

Dans un second temps, elle prend contact avec le syndicat Ferc sup lorraine afin de vérifier qu'elle ne passe pas à côté d'une information. Elle y trouve oreille attentive et comprend qu'il s'agit d'une interprétation de sa responsable. Nous comprenons également que la cheffe de Martine fait en sorte que celle-ci ne puisse pas alimenter son compte épargne temps (CET).

Si, comme Martine vous rencontrez des soucis dans l'application du temps de gestion d'Agatte qui n'est disponible qu'en version unique, celle adoptée par l'Université de Lorraine, et qui est la même pour l'ensemble de ses composantes, n'hésitez pas à nous contacter.

Si, comme la N+1 de Martine vous n'êtes pas certain-e-s de l'interprétation du règlement de temps de travail, n'hésitez pas à nous contacter.

## QUIZZ Congés/AGATTE

1. Un responsable peut-il imposer le type de repos compensatoire dans AGATTE ?  OUI  NON
2. Mon responsable peut-il me refuser un congé / une récupération sans justification ou au seul titre de nécessité de service ?  OUI  NON
3. Martine a demandé une autorisation d'absence pour fêtes religieuses et son responsable refuse en lui indiquant qu'elle a déjà bénéficié des jours fériés chrétiens. Est-ce légal ?  OUI  NON

## Réponses :

1. **NON** : Rien dans le temps de gestion de l'université de Lorraine ne vous oblige à poser un congé ou une récupération sur une période définie. Les heures supplémentaires sont du travail effectif et celui-ci peut être récupéré librement dans la limite d'une demi-journée par semaine.
2. **NON** : On ne peut pas simplement refuser un congé ou une récupération en prétextant une nécessité de service, tout refus doit être motivé conformément au [code des relations entre le public et l'administration \(article L211-2\)](#), et à la [circulaire du Premier ministre<sup>\(1\)</sup>](#) relative à la motivation des actes administratifs du 28 septembre 1987 (Annexe VII)...
3. **NON** : Outre le fait que le chef de Martine dépasse les bornes, il est à la limite de la discrimination. On peut lui rappeler la [Circulaire 901 du 23 septembre 1967](#) de la fonction publique précisant que les fonctionnaires désireux de participer à des fêtes ou à des cérémonies religieuses qui ne sont pas inscrites au calendrier des fêtes chômées peuvent se voir accorder une autorisation d'absence.

## Rejoignez-nous



« Des galères au boulot, des patrons qui ne nous respectent pas, qui nous exploitent copieusement... Moi je me suis faite avoir, j'ai dit : non, stop ! »

Bénédicte, employée dans le commerce, nous raconte pourquoi elle a choisi de se syndiquer à la [#CGT](#). Comme elle, des dizaines de milliers de personnes nous ont rejoints depuis le début de l'année.

Il existe presque autant de raisons de se syndiquer qu'il y'a de militant-es.

[cgt-info@univ-lorraine.fr](mailto:cgt-info@univ-lorraine.fr)



## Calendrier des instances où nos élu.es et mandaté.es vous représentent à l'UL :

23 mai : **Groupe de Travail** relatif au **Rapport Social Unique et CSA exceptionnel**  
30 mai : Conseil scientifique  
2 juin : **Groupe de Travail** relatif à l'AENES  
6 juin : CA  
8 juin : Comité EDI

14 Juin : F3SCT exceptionnel  
22 Juin : CSA  
26 Juin : F3SCT  
27 Juin : CS  
29 Juin : Sénat

## Présentation de la nouvelle Secrétaire générale de la CGT



Sophie Binet est CPE, conseillère principale d'éducation, et donc issue de notre fédération, la FERC. C'est la première femme élue à la tête de la CGT. Mais elle ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt des inégalités », comme elle aime à le rappeler. Cette élection est toutefois un symbole fort : il s'agit d'une femme syndicaliste et féministe, qui, au sein de notre organisation, a renforcé le « collectif Femmes-Mixité », instance chargée des questions d'égalité (au travail, dans la vie et au sein même de l'organisation syndicale) et de faire de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles un combat, là encore dans et hors de la CGT. Elle s'intéresse aussi aux questions des violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail, en pointant la responsabilité des employeurs. C'est elle qui a représenté en 2019 les salarié.e-s français.e-s dans le cadre de la négociation de la convention numéro 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les violences. En 2018, elle est élue, co-secrétaire générale, puis secrétaire de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens. Elle a très vite montré à quel point la réforme des retraites aurait des conséquences négatives, notamment pour les femmes, alors que ces effets en termes d'inégalités femmes-hommes étaient peu abordés par les syndicats.

*Gageons qu'elle saura porter haut et fort les revendications de notre syndicat.*

## La CGT FERC Sup à l'université de Lorraine :



### Co-secrétaires :

Frédérique BEY, Gwenaëlle OMHOVERE et Martine SALM

### Elu.es au CSA :

Hadrien CHAYNES, Nicolas DORKEL, Patricia MELY, Gwenaëlle OMHOVERE

### Mandatées au F3SCT :

Gwenola LENCOT, Patricia MELY, Gwenaëlle OMHOVERE

### Elues à la CPE :

Annelise CROUVEZIER, Fabienne LECOMTE, Julie CLEVENOT Gwenaëlle OMHOVERE, Jamal OUHAJJOU,

### Mandatées à la CCPANT :

Patricia MELY, Laura THIRION

<http://www.fercsupcgt-lorraine.fr/>



LorraineSupCgt



@FercSupCGT\_UL

## Osez la CGT ! Syndiquez-vous !

Pour gagner une société juste durable et solidaire, il nous faut être plus nombreux à nous engager.

=> [cgt-info@univ-lorraine.fr](mailto:cgt-info@univ-lorraine.fr)